Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261119-2026_08715-AR

ARRETE DU MAIRE

N°AR_LH_2026_08715

= - = - = - = - =

Arrêté de fermeture des terrains de football

= - = - = - = - =

Le maire de la commune de La Hague,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2212-1 et suivants,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes les mesures utiles dans l'intérêt du bon ordre et de la tranquillité publique,

Considérant les conditions météorologiques pour les 21 et 22 novembre 2026,

ARRETE

ARTICLE 1 : En raison des conditions météorologiques, toute pratique sportive sur les terrains de football engazonnés cités ci-dessous sera interdite du 21 et 22 novembre 2026 inclus, à savoir :

- *Terrain principal du stade Soulage de Beaumont-Hague,*
- *Terrain d'entrainement du stade Soulage de Beaumont-Hague,*
- *Terrain principal du stade de Gréville-Hague,*
- *Terrain principal du stade de Vasteville,*
- *Terrain principal du stade de la Charrière à Urville-Nacqueville.*

Le stade synthétique du stade Soulage à Beaumont-Hague reste ouvert à la compétition.

.../...

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 050-200065415-20261119-2026_08715-AR

.../...

ARTICLE 2 : Madame le maire de La Hague et monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de La Hague sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à la commune de La Hague ainsi que dans les communes déléguées concernées.

ARTICLE 4 : **Ampliations de la présente décision :**

- Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Cherbourg-Octeville ;
- Monsieur le maire délégué de la commune de Beaumont-Hague ;
- Monsieur le maire délégué de la commune de Gréville-Hague ;
- Monsieur le maire délégué de la commune de Vasteville ;
- Madame le maire délégué de la commune d'Urville-Nacqueville ;
- l'ASSUN football ;
- l'USVA ;
- l'AS Gréville ;
- l'ESPH ;
- Ligue de football,
- District de football de la Manche ;
- Gendarmerie de la Hague ;
- Registre des arrêtés municipaux.

Fait à La Hague, le 19 NOV. 2026

Pour le Maire et par délégation,
L'adjoint au maire, chargé du sport,
Arie VAN ROSSEN-BROUZENG

Tél. 02 33 01 53 33 - Fax. 02 33 01 93 48
Courriel courrier@lahague.com - Site www.lahague.com
Toute correspondance devra être adressée impersonnellement à :
Mme le maire de La Hague
8 rue des Tohagues - B.P. 217 - Beaumont-Hague 50442 LA HAGUE Cedex